



# Conseil économique et social

Distr. générale  
7 juin 2019

Original: français

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

#### Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé  
à l'Accord européen relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)

#### Trente-cinquième session

Genève, 26-30 août 2019

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN :  
autres propositions**

### Correctifs à des incohérences dans les modèles de certificats d'agrément

#### Communication du Gouvernement de la France\*, \*\*

<i>Résumé</i>	
<b>Résumé analytique :</b>	Le document liste un certain nombre d'incohérences éditoriales dans le libellé des modèles des versions française et anglaise des certificats d'agrément
<b>Mesure à prendre :</b>	Voir paragraphes 2 et 3 et leurs sous-paragraphes
<b>Documents connexes :</b>	Néant

### Introduction

1. La présente soumission liste un certain nombre d'incohérences, essentiellement éditoriales, relevées dans le libellé des modèles de certificats d'agrément.

\* Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2019/24.

\*\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2018-2019 (ECE/TRANS/2018/21/Add.1, (9.3)).

2. **Au 8.6.1.3** « Modèle de certificat d'agrément de bateaux-citerne »

2.1 Dans le titre du certificat, remplacer « bateaux-citerne » par « bateaux-citernes »

*(Ce point concerne uniquement la version française)*

2.2 Dans la version française de la rubrique 6.3 relative aux types des citernes à cargaison, remplacer Parois des citernes à cargaison différentes de la coque par Citernes à cargaison avec parois indépendantes de la coque extérieure.

*(Mise en cohérence avec la section 1.2.1 « Définitions », et avec le 3.2.3.1 « Explications concernant le tableau C – Colonne (7) »)*

2.3 Dans la version anglaise de la rubrique 6.3 relative aux types des citernes à cargaison, remplacer "Cargo tank wall distinct from the hull" par "Cargo tank with walls distinct from the outer hull".

*(Mise en cohérence avec la section 1.2.1 « Définitions », et avec le 3.2.3.1 « Explications concernant le tableau C – Colonne (7) »)*

2.4 Dans le tableau intitulé « Prolongation de la validité du certificat d'agrément », renuméroter les items «20, 21 et 22» en «21, 22 et 23».

*(Ce point concerne uniquement la version française)*

3. **Au 8.6.1.4** « Modèle de certificat d'agrément provisoire de bateau-citerne »

3.1 Dans le titre du certificat, remplacer « bateaux-citerne » par « bateaux-citernes ».

*(Cohérence avec le 8.6.1.3. Ce point concerne uniquement la version française)*

3.2 Dans la version française de la rubrique 6.3 relative aux types des citernes à cargaison, remplacer Parois des citernes à cargaison différentes de la coque par Citernes à cargaison avec parois indépendantes de la coque extérieure.

*(Mise en cohérence avec la section 1.2.1 « Définitions », et avec le 3.2.3.1 « Explications concernant le tableau C – Colonne (7) »)*

3.3 Dans la version anglaise de la rubrique 6.3 relative aux types des citernes à cargaison, remplacer "Cargo tank wall distinct from the hull" par "Cargo tank with walls distinct from the outer hull".

*(Mise en cohérence avec la section 1.2.1 « Définitions », et avec le 3.2.3.1 « Explications concernant le tableau C – Colonne (7) »)*

## Suites à donner

4. Le Comité est invité à examiner les propositions figurant aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus et dans leurs sous-paragraphes, et à leur donner les suites qu'il jugera appropriées.

5. Il est en particulier demandé au Secrétariat de confirmer qu'il s'agit bien de correctifs éditoriaux et non d'amendements.